



grille salariale et brut réel

Par **MAGARNO**, le **10/10/2023** à **07:52**

bonjour

suite à une question sur la grille salariale Commerce de Gros, il apparait que mon brut de base est de 2162.86 Euros, il est bien entendu que les primes et garantie d'ancienneté ne rentrent pas en compte ?? (je suis cadre Niveau VII echelon 2)

d'après lecture le brut est de 30418.94 Euros, je pense qu'il doit y avoir erreur sur mon bulletin de salaire. ?

merci pour vos réponses

cordialement

Par **janus2fr**, le **10/10/2023** à **07:55**

Bonjour,

A vérifier dans la convention collective, mais généralement il n'y a pas que le salaire de base à prendre en compte, mais tout ce qui a caractère de salaire, donc en particulier les primes liées directement à votre travail.

Par **P.M.**, le **10/10/2023** à **09:19**

Bonjour,

Pour une meilleure compréhension, il aurait été préférable de poursuivre [ce sujet](#)..

Je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel car nous ignorons par exemple sur combien de mois vous êtes payé et si vous avez un variable...

Par **MAGARNO**, le **10/10/2023** à **19:58**

bonsoir

désolé d'être insistante mais le fait que je bosse dur et qui en effet me donne un salaire confortable, le brut de la grille salariale, ne rentre pas en compte ?? (donc demain pour X raisons, je ne vends plus, je gagnerais moins que la secrétaire)

je suis payer sur 12 mois pas de représentant du personnel à ce jour, nous sommes 11

cordialement

Par **P.M.**, le **10/10/2023** à **20:48**

Bonjour,

C'est cependant la règle qu'en l'absence de dispositions conventionnelles contraires, toutes les sommes versées en contrepartie du travail entrent dans le calcul de la rémunération à comparer avec le salaire minimum garanti...

S'il n'y a pas de Représentant du Personnel alors que le seuil est justement fixé à 11, vous pourriez vous rapprocher d'une organisation syndicale ou m[^]me de l'Inspection du Travail...

Par **P.M.**, le **10/10/2023** à **21:05**

En complément, je vous propose [ce dossier](#)...